

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du MERCREDI 18 JANVIER A 18H00

Présents : MM. CONSTANT B., CHARVET C. et MOURARET A. et Mmes RANCHIN M.-J., CONSTANT M., MOLLIER C. MONNIER C., GRATADOU E. et SANCHEZ M.

Absents : M. MARION Eric (pouvoir à Mme SANCHEZ Muriel) et M. RANCHIN Cédric

Secrétaire de séance : M. Colin CHARVET

Heure de début : 18h05

Ordre du jour :

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2022 à l'unanimité.

1/ Avenant travaux falaises Tour de la Reine Jeanne

Nous vous rappelons que ces travaux sont nécessaires au maintien de la sécurité des usagers de la VC n°2 et qu'ils ont été autorisés par délibération en date du 4 juin 2021.

Ils n'ont pu se faire jusqu'à présent car ils demandent la fermeture de la route des Gras pendant environ 2 semaines. Ce qui n'a pas pu se faire à cause des travaux d'assainissement de Servières puis de l'aménagement de la traversée du village.

Ces travaux doivent débiter fin janvier, mais l'augmentation des matières premières depuis la signature du devis est telle que l'entreprise Hydrokarst nous a adressé un avenant d'un montant de 8 770.61 € TTC qui peut être considéré comme une indemnité d'imprévision suite à l'avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022.

Le conseil municipal accepte la proposition d'indemnité d'imprévision d'un montant de 8770.61 € TTC et inscrit les crédits nécessaires au compte 65888 du BP 2023 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

2/ Restes à réaliser 2022 - BP de la Commune

Comme chaque année, le conseil municipal vote les restes à réaliser de la section d'investissement afin de reporter sur le Budget à venir les dépenses et recettes prévues sur le dernier exercice et qui n'ont pu se réaliser avant le 31 décembre.

En voici le détail :

- Dépenses :
 - Article 165 Caution : 350 €
 - Article 168758 Remboursement travaux électrification : 400 €
 - Article 2111 Terrains nus : 20 000 €
 - Opération 17 Achats de matériels - Article 2188 : 5 000 €
 - Opération 19 Bâtiments communaux - Article 21318 : 6 000 €
 - Opération 21 Achats panneaux divers - Article 2188 : 2 000 €
 - Opération 24 Travaux falaises - Article 2031 : 18 000 €
 - Opération 24 Travaux falaises - Article 2315 : 76 000 €
 - Opération 26 Mobilier urbain - Article 2184 : 2 000 €
 - Opération 30 Voirie (hors transfert à la Com com) - Article 2151 : 5 000 €
 - Opération 42 Toilettés publiques - Article 21318 : 29 000 €
 - Opération 43 Traversée du village - Article 2031 : 10 000 €
 - Opération 43 Traversée du village - Article 2113 : 10 000 €
 - Opération 44 SIL - Article 2188 : 1 000 €
 - Opération 45 Adressage - Article 2188 : 1 000 €
 - Opération 49 Eglise - Article 21318 : 10 000 €

- Recettes :
 - Opération 43 Traversée du village - Article 1321 : 25 500 €
 - Opération 43 Traversée du village - Article 1322 : 95 600 €

Total dépenses : 195 750 € (cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante euros)

Total recettes : 121 100 € (cent-vingt-un mille cent euros)

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

3/ Avenant à la convention d'assistance administrative signée avec le Centre de Gestion de l'Ardèche

La convention d'assistance administrative pour la gestion et le contrôle des dossiers CNRACL signée avec le Centre de Gestion en 2020 est arrivée à échéance au 31 décembre 2022. Le Centre de Gestion propose à la Commune de signer un avenant pour proroger la convention jusqu'à la signature d'une nouvelle convention.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de la convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL et d'information IRCANTEC et RAFP par le Centre de Gestion de l'Ardèche à compter du 1^{er} janvier 2023.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

4/ Remboursement dépenses matériel scolaire

Myriam PREVOT a engagé des frais personnels à hauteur de 48 € pour acheter des fichiers de géométrie pour les élèves de la classe de Balazuc.

Le budget de fournitures scolaires de l'année n'étant pas entièrement dépensé, il est possible de lui rembourser ces frais.

Le Conseil municipal accepte de rembourser la somme de 48 € à Myriam PREVOT, l'institutrice, qu'elle a dépensé pour acheter des fichiers de géométrie pour les élèves de l'école, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et inscrit les crédits correspondants au BP 2023 de la Commune.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

5/ Lycée du Diois : demande de subvention

Nous avons reçu fin 2022, une demande de subvention de 50 € de la part du Lycée du Diois pour une participation au voyage en Italie de Siméon CHARVET.

Le Conseil municipal attribue une subvention de 50 € au Lycée du Diois comme participation au voyage en Italie de Siméon CHARVET, autorise le Maire à signer les documents nécessaires et prévoit les crédits correspondants au BP 2023 de la Commune.

VOTE :

Pour 9

Contre

Abstention 1

6/ Divers

Heure de clôture de la séance : 18h45

Le Maire,

Bernard CONSTANT

Le Secrétaire de séance,

Colin CHARVET